

Concours Départemental de la Sécurité Routière

Année 2017 - 2018



AU VOLANT LE TÉLÉPHONE PEUT TUER



« Au volant le téléphone peut tuer – Campagne sécurité routière 2017 »

Thématique 2017 – 2018 « Je me déplace en toute sécurité »

Le bureau de la sécurité routière et police des réseaux de la préfecture de Savoie organise dans le cadre du plan départemental des actions de sécurité routière (PDASR) un concours à destination des écoles, et collèges du département. L'objectif est de sensibiliser les élèves et les enseignants à la sécurité routière en les rendant acteurs de la prévention.

Article 1 – Modalité de participation

Le concours est ouvert aux élèves scolarisés dans les établissements publics du premier degré (écoles maternelles, élémentaires et primaire) et du second degré (collèges) du département de Savoie et comporte deux catégories :

- 1ère catégorie : écoles maternelles, élémentaires et primaires,
- 2ème catégorie : collèges,

Article 2 - Thématique

La thématique retenue est « **Je me déplace en toute sécurité** » pouvant se décliner selon les différents modes de déplacements des élèves : piétons, rollers, trottinettes, transports en commun, voitures, deux roues...

Article 3 - Supports

1ère catégorie :

Pour l'année 2017-2018, les élèves devront réaliser **de manière collective** un support destiné à présenter sous forme de jeux éducatif les erreurs à ne pas commettre pour se déplacer en toute sécurité sur le ou les modes de déplacement de leur choix. Chaque support sera accompagné d'une notice d'utilisation présentée sous format A4 comprenant une ou plusieurs photos du support et la règle du jeu. Devra figurer en bas de page l'adresse et le cachet de l'école ou de l'établissement. Ce document présentera en annexe les différentes étapes ayant conduit au choix et à la réalisation du support.

Cette production constituera le seul élément d'appréciation dont disposera le jury constitué de membres de l'éducation nationale et du bureau de la sécurité routière et police des réseaux de la préfecture de Savoie pour établir le palmarès.

2ème catégorie :

Pour l'année 2017-2018, les collégiens devront réaliser des dessins, des photos ou un photo-roman en répondant aux incitations suivantes :

- 6ème : « **En vélo, en roller ou en trottinette, je mets un casque pour rouler en toute sécurité** » : les élèves par groupe de 2 ou 3 devront créer une affiche humoristique de format A4 ou A3 illustrant la nécessité de porter un casque en vélo, en roller ou en trottinette dans le cadre d'une campagne sécurité routière.
- 5ème : « **Je ne peux pas me passer de mon portable** » : les élèves par groupe de 2 ou 3 devront créer une affiche de format A4 illustrant les dangers du portable sur la route accompagné d'un slogan dans le cadre d'une campagne sécurité routière.
- 4ème : « **je suis prudent sur la route, je ne suis pas prudent** » : les élèves par groupe de 2 ou 3 devront réaliser un dyptique de format A4 ou A3 qui mettra en scène des situations simples permettant d'expliquer le danger d'un mauvais comportement sur la route au travers de dessins ou de photos.
- 3ème : « **Je me déplace en toute sécurité** » : les élèves par groupe de 2 ou 3 devront réaliser un livret de format A4 illustrant 8 règles de bonne conduite au travers de dessins, de photos, de mise en scène qui pourront être accompagnés de quizz.

L'objet final, la photo ou le dessin, privilégie les arts plastiques, mais cette production peut faire l'objet d'une entrée pluridisciplinaire. D'autre part, ce concours peut s'inscrire dans le cadre d'un parcours citoyen ou dans le cadre de la semaine santé citoyenneté de votre établissement.

Remarque : assurez-vous que les familles ont bien donné leur accord pour que les photos et les films soient publiés (droit à l'image).

Article 4 – Nombre de projets par établissement

Chaque établissement du premier ou du second degré pourra présenter plusieurs projets à condition qu'ils soient réalisés **par des classes ou groupes d'élèves différents**. Aucun projet individuel ne sera accepté.

Article 5 – Calendrier

La fiche d'inscription complétée est à retourner **sous format PDF** avant le **09 février 2018** au bureau de la sécurité routière et police des réseaux à l'adresse : concours.securite.routiere73@gmail.com.

Date limite d'envoi des productions : **1^{er} juin 2018**

Les productions seront déposées **sous format PDF** sur google drive selon la procédure suivante :

- allez sur google.fr, en haut à droite cliquer sur **connexion**,
- saisir l'adresse email suivante : concours.securite.routiere73@gmail.com, mot de passe : S@voie73
- cliquer en haut à droite sur le carré composé de points (applications google).
- cliquer sur drive, puis sur **nouveau** (à droite), puis importer un fichier, sélectionner le fichier, attendez son transfert.

ou transmises directement par courriel à l'adresse suivante :

concours.securite.routiere73@gmail.com

Remise des prix : Vendredi 22 juin 2018 à **17h30 dans les salons de la Préfecture de Savoie**.

Article 6 – Le jury

Les membres du jury seront désignés parmi les correspondants « sécurité routière » départementaux de l'éducation nationale et les membres du bureau de la sécurité routière et police des réseaux de la préfecture de Savoie.

Les délibérations du jury sont secrètes et leurs décisions sont souveraines et ne peuvent faire l'objet de contestation. Les membres du jury s'engagent ainsi sur le respect des règles de confidentialité.

Un prix sera décerné par catégorie comme défini à l'article 1.

Article 7 – Remise des prix

Lors de la cérémonie de remise des prix, une subvention de 500,00 € ainsi qu'un trophée seront remis au représentant du groupe, de la classe ou de l'établissement ayant remporté le premier prix dans chaque catégorie (écoles – collèges).

La date de la cérémonie de remise des prix est fixée le vendredi 22 juin à 17h30 en préfecture de Savoie.

Les modalités d'organisation de la cérémonie seront précisées ultérieurement aux directeurs d'écoles et chefs d'établissements concernés. Seuls les lauréats seront invités.

Les productions pourront faire l'objet d'une exposition sur les lieux de la cérémonie.

Fiche d'inscription

*A compléter très lisiblement et à retourner
au bureau de la sécurité routière et police des réseaux
avant*

École ou Établissement :

Nom :

Adresse complète :

Téléphone :

Adresse mail :

Nombre de classes ou groupes d'élèves participant au concours :

Nom du ou des enseignants :

-
-
-

Nom du directeur de l'école ou de l'établissement :

S'inscrit au concours départemental de la sécurité routière dans la catégorie :
(rayez les mentions inutiles)

- 1ère catégorie – écoles maternelles, élémentaires et primaires
- 2ème catégorie – collèges

Date :

Signature :